

# Inscriptions des élèves à l'école de St Vulbas

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de St Vulbas pour l'année 2021-2022 (rentrée de septembre 2021), voici les démarches à effectuer et les documents à prévoir. Nous inscrivons les élèves à partir de la petite section (enfants nés en 2018).

Pour l'inscription de votre enfant, vous devez remplir la fiche de renseignement (recto et verso) et fournir les photocopies :

- du livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant)
- du carnet de santé (pages concernant les vaccins)
- d'un justificatif de domicile
- de l'acte de divorce si besoin

Pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école cette année, vous devez fournir également un certificat de radiation.

Ce dossier complet devra être rendu lors d'une des permanences qui auront lieu les jeudis 11, 18 et 25 mars à l'école de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00.

La visite des locaux se fera le 10 juin à 18h30.

**Voici les coordonnées de l'école:**

Tel : 04.74.61.52.57

E-mail : ce.0011287u@ac-lyon.fr

Vous pouvez me joindre les jeudis en cas de questions.

Site de la caisse des écoles : <https://caisseecolesstvulbas.fr/>

La caisse des écoles est un organisme dépendant de la mairie, qui s'occupe des affaires scolaires et périscolaires (cantine, transport...)

Vous trouverez sur le site de nombreux documents (Règlements intérieur, feuilles d'inscription à la cantine, menus, comptes-rendus etc....) ainsi que toutes les informations administratives concernant l'école et la Caisse des Ecoles.

Mme RAOUX, directrice de l'école (remplacement de Mme TENAND)